



STADE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DU WARNDT

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : **STADE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DU WARNDT**

ADRESSE : 69 RUE DE LA GARE – 57150 CREUTZWALD

N° DE TÉLÉPHONE : 03 87 29 20 25

EXPLOITANT : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU WARNDT

PROPRIÉTAIRE : VILLE DE CREUTZWALD

Mise à disposition de la C.C.W à laquelle incombent toutes les charges du propriétaire et exécutions des droits

RAPPEL : RÔLE DU P.O.S.S.

Confère la réglementation :

Arrêté du 14 septembre 2004 (Art A322-12 à A322-17 du Code du Sport, et l'Annexe III.10), relatif au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.

Le P.O.S.S. prend place dans l'organisation générale de sécurité de l'établissement.

Il regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents, et de planification des secours.

Il comprend un descriptif des différentes installations, des moyens de secours ainsi que les différents moyens de communication.

I) **INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL :**

A) **PLAN DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS :**

(Cf. plan annexe 1)

INTÉRIEUR :

Zone 1 = Natation :

- 1 Bassin 25 x 15.

Zone 2 = Ludique :

- 1 Bassin Mixte.
- 1 Pataugeoire.
- 1 Toboggan.
- 1 Bain Bouillonnant.
- 1 Rivière à contre-courant.

EXTÉRIEUR :

Zone 3 = Bassins Extérieurs :

- 1 Bassin 23 x 13 (forme ludique).
- 1 Pataugeoire.

B) **IDENTIFICATION DU MATÉRIEL DE SECOURS DISPONIBLE :**

1) **MATÉRIEL DE SAUVETAGE :**

- Des perches de différentes tailles en périphérie des bassins.

2) **MATÉRIEL DE SECOURISME (INFIRMERIE) :**

- 1 Nécessaire de premiers secours (Idem local MNS et tour de plongée).
- 1 Lit de soins.
- 1 Brancard Cuillère.
- 1 Plan en dur + sangles araignée.
- Couvertures de survie.
- Des colliers cervicaux.
- 1 Tensiomètre.
- 1 Oxymètre de pouls.

- 3) MATÉRIEL DE RÉANIMATION :
- 3 blocs d'Oxygénothérapie :
 - 1 à l'infirmierie.
 - 1 au bassin en période d'ouverture au public.
 - 1 à la tour de plongée.
 - 1 Défibrillateur Automatique.
 - Aspirateurs de mucosités.

C) IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION :

- 1) COMMUNICATION INTERNE :
- Sifflets.
 - Téléphones.
 - Sono (micro).
 - Talkies-Walkies.
- 2) MOYENS DE LIAISON AVEC LES SERVICES PUBLICS (Pompiers et SAMU)
- Postes internes :

Pompiers Tél : 018

SAMU Tél : 015

Gendarmerie : Tél : 017

Gendarmerie de CREUTZWALD : 2781

II) **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT :**

A) PÉRIODE D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le Stade Nautique est ouvert au public, aux clubs, aux associations et aux établissements scolaires. Cf. planning Annexe 2.

Les horaires d'ouverture au public sont affichés à l'accueil ainsi que sur le panneau d'informations.

Selon les textes en vigueur, l'établissement procède au cours de l'année à 1 arrêt technique (de plus ou moins 10 jours).

B) FRÉQUENTATION :

La Fréquence Maximale Instantanée (F.M.I.) choisie par le maître d'ouvrage est de :

	<u>Période Estivale</u>	/	<u>Période Scolaire</u>
-bassin intérieur :	669	/	669
-bassin extérieur :	<u>327</u>	/	<u>-----</u>
Total :	996	/	669

Le nombre d'entrées à l'année est d'environ 100 000 personnes.

La période Juillet – Août représente la plus forte fréquentation prévisible.

III) ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SÉCURITÉ :

- A) Personnel de surveillance, présent pendant les heures d'ouverture au public :
- Nombre :
 - Minimum de 2 agents titulaires de la qualification de MNS (Articles L322-7 et 8 du Code du sport).
 - Ou 1 MNS et 1 BNSSA (selon la réglementation en vigueur).
 - Qualification :
 - Des MNS permanents.
 - Plus des surveillants supplémentaires (MNS ou BNSSA) pendant les week-ends, et vacances scolaires, en fonction des besoins du service.
- B) Postes de surveillance :
- Les plages des bassins.
 - La cabine des MNS.
- C) Zones à usage de baignade :
- 1 : Bassin de Natation.
 - 2 : Bassin Ludique.
 - 3 : Bain Bouillonnant.
 - 4 : Bassin Réception Toboggan.
 - 5 : Pataugeoire.
 - 6 : Bassin Extérieur (durant la période estivale si les conditions climatiques le permettent).

En fonction du nombre de surveillants présents, des zones de surveillance pourront être renforcées, ou se voir fermées.

- D) Autre personnel présent dans l'établissement :
- 1 Technicien SSIAP (présence physique ou d'astreinte).
 - 1 Agent d'Entretien et/ou 1 Hôtesse d'Accueil.
- E) Les associations utilisatrices du Stade Nautique devront prendre en charge la surveillance de leurs membres.
- F) Les activités (AquaGym, AquaBike...) seront assurées par un MNS, assisté d'un MNS ou BNSSA, affecté à la surveillance.
-

IV) **ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT :**

A) ALARME AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT :

- 1) Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement :
 - Micro (SONO).
 - Alarme incendie.
 - Sifflets.
 - Téléphone Fixe et/ou Portable interne.
 - Talkies-Walkies.

2) **Processus d'intervention lorsqu'il y a 2 surveillants (= config.1) :**

Zone 1 : Grand Bassin.

Zone 2 : Bassin Ludique.

- Le 1er surveillant se rend compte de l'accident.
Il prévient ou fait prévenir son collègue.
Il porte secours à la victime.
En fonction de la gravité de l'accident :
Il prévient ou fait prévenir les secours.
- Le 2ème surveillant, prévient le personnel qui interviendra afin de faire évacuer les bassins, et à diriger les baigneurs vers les vestiaires.
Il porte assistance à son collègue.
- Les entrées sont temporairement interrompues.
- Cette intervention durera jusqu'à l'arrivée des Secours (pompiers, médecin).

3) Processus d'intervention lorsqu'il y a 3 surveillants (config.2) :

Zone 1 : Grand Bassin.

Zone 2 : Bassin Ludique.

- Le 1er surveillant se rend compte de l'accident.
Il prévient ou fait prévenir 1 de ses collègues.
Il porte secours à la victime.
En fonction de la gravité de l'accident (nécessitant l'intervention de tout le personnel de surveillance)
Il prévient ou fait prévenir les secours.
= Cf config 1 + assistance du 3ème surveillant.
- Pour toute autre intervention (ne nécessitant que l'intervention d'un surveillant), les 2 autres surveillants restent en charge des zones de surveillance.
En fonction de l'état de la victime, le processus d'intervention pourra être renforcé, et des zones de surveillance fermées.
Cette intervention durera jusqu'à l'arrivée des Secours (pompiers, médecin).

4) Processus d'intervention lorsqu'il y a 4 surveillants et plus (config.3)

Zone 1 : Grand Bassin.

Zone 2 : Bassin Ludique.

Zone 3 : Bassin Extérieur (s'il y a 4 surveillants et plus, et en fonction des conditions climatiques).

**En cas d'accident grave, il convient de se référer à la configuration 2.
Tout le personnel disponible vient en assistance et en renfort des secours.**

Pour tout autre cas, la baignade pourra être maintenue, et/ou des zones de surveillance fermées.

Les bassins ne seront évacués qu'en cas de nécessité impérieuse.

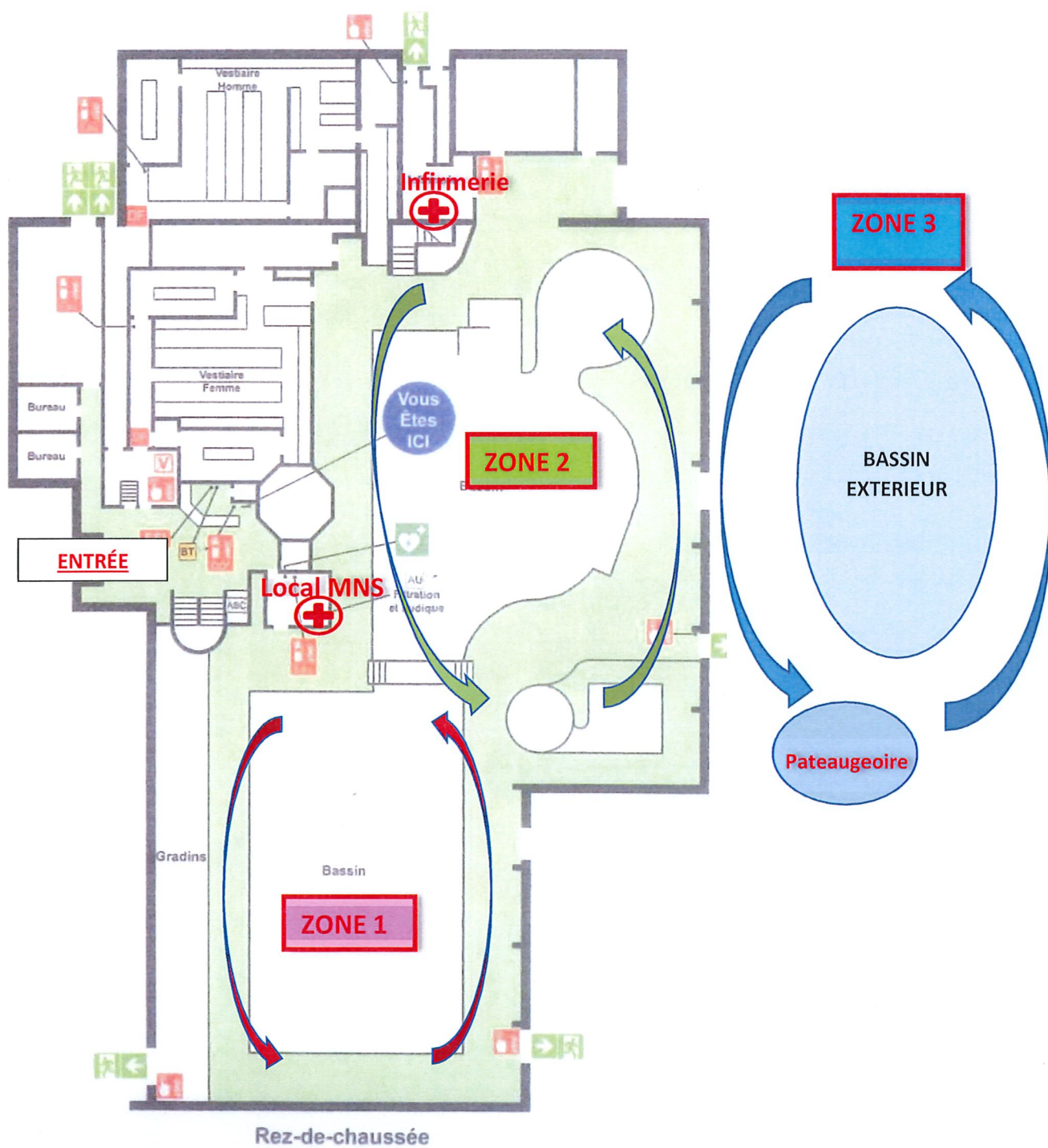
Dans tous les cas de figures, il convient de :

- Porter secours et assistance à la victime.
- Prévenir l'agent d'accueil ou l'agent d'entretien, et alerter les secours si nécessaire.
- Informer l'administration de l'accident.

B) ALERTE DES SECOURS EXTERIEURS :

- 1) SAMU 015.
- 2) Les sapeurs-pompiers par le 018.
- 3) La gendarmerie par le 017 (gendarmerie locale 2781).
- 4) L'accueil des secours extérieurs se fera :
 - par un membre du personnel de l'établissement, au plus proche de la victime.
Cette précision sera transmise lors de l'appel au secours

ANNEXE 1



ANNEXE 2 / PLANNING STADE NAUTIQUE 2018 / 2019